

Document 5

Défaut d'information et de concertation

Défaut d'information et de concertation

1	INTRODUCTION	2
2	INFORMATION ET CONCERTATION PAR LE PORTEUR DE PROJET	2
2.1	VOLONTE AFFIRMEE DU PORTEUR DE PROJET	2
2.2	INITIATIVES D'INFORMATION ET CONCERTATION DU PORTEUR DE PROJET	3
2.3	ANALYSE DES INITIATIVES	4
2.3.1	INFORMATION PUBLIQUE	4
2.3.2	COMITES DE PILOTAGE	5
2.3.3	ATELIERS PAYSAGERS	6
2.3.4	REUNION DE RESTITUTION	7
2.3.5	PAGE INTERNET POUR LE PROJET	8
2.4	CONCLUSIONS	8
3	DEMANDES D'INFORMATION AU PORTEUR DE PROJET SANS SUIVI	9
3.1	LES DEMANDES D'INFORMATION A TITRE PRIVE	9
3.2	CONCLUSIONS	10
	ANNEXES	11

1 Introduction

Ce document présente les initiatives prises par le porteur de projet du projet éolien Énergie des Cyprès, la société WPD, pour informer la population sur l'existence du projet, ainsi que ses tenants et aboutissants.

Le défaut d'information de la population et de concertation avec cette population ont grandement affecté sa capacité à développer une opinion objective sur le projet.

2 Information et concertation par le porteur de projet

2.1 Volonté affirmée du porteur de projet

Le Volet Projet du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) du porteur de projet (document « 17_Energie_des_Cypres_21_EtudeDImpact_VoletProjet ») fait référence à de multiples reprises à la concertation. Ainsi, une recherche par mot clé dans ce document fait apparaître pas moins de 47 références au mot « concertation » :

- 27 références dans le corps du document ;
- 20 références dans les annexes, notamment dans les comptes-rendus des Comités de Pilotage et des Ateliers Paysagers.

La section « I.2. Démarche » du Chapitre 3 du document, page 28, décrit la démarche du projet en ces termes :

« La démarche du projet se définit à partir de différentes actions de développement et de concertation menées pour identifier le site de développement, travailler en collaboration avec les élus et les riverains, informer et développer le projet éolien des Cyprès. »

Toujours page 28 du document :

« Le projet éolien des Cyprès s'est développé autour de nombreux échanges avec les propriétaires, les agriculteurs du site, l'équipe municipale, les différents experts et les services instructeurs. De 2015 à 2020, plusieurs actions de concertation ont été menées pour accompagner le développement du projet, définir son implantation et ses mesures d'accompagnement afin de favoriser son acceptabilité. »

Enfin, page 60 du document, dans la section « I. ACTIVITES DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION AUTOUR DU PROJET DE PARC EOLIEN » du Chapitre 4 :

« L'information et la concertation ont été placées au cœur de la démarche de développement du projet éolien des Cyprès. »

Ces déclarations témoignent, à tout le moins en apparence, d'une volonté affirmée d'information et de concertation.

2.2 Initiatives d'information et concertation du porteur de projet

Le tableau ci-dessous reprend par ordre chronologique toutes les activités de communication et de concertation entreprises à l'initiative du porteur de projet, la société WPD, sur le projet éolien Énergie des Cyprès :

Date	Activité	Remarques
2014 et 2015 ¹ (Source : Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Bernay-Saint-Martin, Conseil Municipal du 20 mai 2016)	Présentations du projet	Aucune précision quant à l'auditoire de ces présentations, la qualité des intervenants Aucune mention par le porteur de projet lui-même Aucun détail sur le contenu des communications
Mars 2016 ¹	Permanence publique, en concertation avec le Conseil Municipal	La seule action référencée pour informer la population de cette permanence semble avoir été une affiche placée devant la mairie
06/02/2017 ²	Premier Comité de Pilotage	Audience restreinte aux seuls membres du Comité de Pilotage
25/09/2017 ²	Deuxième Comité de Pilotage	Audience restreinte aux seuls membres du Comité de Pilotage
17/03/2018 ³	Permanence publique	Le seul élément objectif permettant d'attester d'une communication de cette initiative à la population semble être une banderole installée sur la façade d'un bâtiment proche de la salle des associations de Bernay-Saint-Martin
10/04/2018 ²	Troisième Comité de Pilotage	Audience restreinte aux seuls membres du Comité de Pilotage

¹ Source : « Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Bernay-Saint-Martin », Conseil Municipal du 20 mai 2016, Section 5.1 du document 17_Energie_des_Cypres_10_dossierDeDemandeAutorisationEnvironnementale de la DAE du porteur de projet, page 81

² Source : « Annexe 2 : Comptes-rendus des Comités de Pilotage (COPIL) », Volet Projet du dossier de DAE, document 17_Energie_des_Cypres_21_EtudeImpact_VoletProjet

³ Source : Section « I.3. Permanences publiques », Chapitre 4 du Volet Projet du dossier de DAE, document 17_Energie_des_Cypres_21_EtudeImpact_VoletProjet, page 62

Date	Activité	Remarques
23/10/2018 ²	Quatrième Comité de Pilotage	Audience restreinte aux seuls membres du Comité de Pilotage
26/02/2019 ²	Cinquième Comité de Pilotage	Audience restreinte aux seuls membres du Comité de Pilotage
04/04/2019 ⁴	Premier Atelier Paysager	Audience restreinte aux seuls membres des ateliers
25/04/2019 ⁴	Deuxième Atelier Paysager	Audience restreinte aux seuls membres des ateliers
28/08/2019 ⁴	Troisième Atelier Paysager	Audience restreinte aux seuls membres des ateliers
31/10/2019 ⁴	Quatrième Atelier Paysager	Audience restreinte aux seuls membres des ateliers
16/12/2019 ⁴	Cinquième Atelier Paysager	Audience restreinte aux seuls membres des ateliers
30/06/2022 ⁵	Réunion de restitution	Audience restreinte aux seuls membres des Comités de Pilotage, des Ateliers Paysagers, et de Conseillers Municipaux

Remarques :

1. Concernant l'information sur les permanences publiques, il est possible qu'une communication ait eu lieu autrement que par une affiche en mairie et/ou une banderole affichée sur un bâtiment proche de la salle où les permanences se sont déroulées. Ainsi la mairie peut avoir publié une information dans le bulletin d'information de la commune, qui est distribué une fois par trimestre. Mais il ne m'a pas été possible de vérifier si tel a été le cas ;
2. Je n'ai eu connaissance de la réunion de restitution que fortuitement par un des participants quelques jours avant cette réunion.

Mises à part ces activités de communication, le porteur de projet a dédié une page de son site Internet au projet : <https://www.wpd.fr/projects/projet-eolien-energie-des-cypres/>.

2.3 Analyse des initiatives

2.3.1 Information publique

En dehors des deux permanences publiques, il ne semble y avoir eu aucune autre initiative d'information publique. La dernière activité d'information du public, avant l'enquête

⁴ Source : « Annexe 3 : Compte-rendu des ateliers paysagers », Volet Projet du dossier de DAE, document 17_Energie_des_Cypres_21_EtudeDImpact_VoletProjet

⁵ Annexe 1 du présent document, « Réunion de restitution Bernay-Saint-Martin »

publique, date donc du 17 mars 2018, soit plus de 4 ans sans communication publique du porteur de projet.

2.3.2 Comités de Pilotage

Le 4^e COPIL précise que les résultats des mesures effectuées avec deux mâts seraient transmis au 5^e Comité de Pilotage. Ces résultats n'ont cependant pas été détaillés lors du 5^e COPIL.

La volonté affichée du porteur de projet d'information ne semble pas s'être appliquée aux comptes-rendus de ces Comités de Pilotage. En effet, outre le fait que leur diffusion n'ait jamais dépassé le cadre des membres du Comité de Pilotage, des échanges lors du deuxième Comité de Pilotage ont remis en cause la possibilité d'obtention de copie de ces comptes-rendus, comme le montre la capture d'écran des échanges sur le sujet⁶ ci-dessous :

I. Echanges

Madame POINOT-RIVIERE relève que la demande de pouvoir réaliser des copies du compte-rendu du COPIL doit être soulevée, car la question a déjà été posée à la suite du premier COPIL.

Monsieur COIFFARD souligne que le compte-rendu est disponible en consultation à la mairie et est donc public, mais que l'autorisation des copies doit être questionnée.

Madame POINOT-RIVIERE mentionne le risque d'utilisation détournée si des copies sont effectuées.

Monsieur FEVRIER insiste sur le fait que le compte-rendu sera dans tous les cas toujours disponible en mairie.

L'ensemble des membres du COPIL s'accorde sur une consultation libre mais sans possibilité de copie.

Deux remarques s'imposent concernant ces échanges :

- Tout d'abord, la mairie étant représentée au sein des Comités de Pilotage par Madame Annie Pointot-Rivière, maire de Bernay-Saint-Martin, Madame Claudine Frappe, et occasionnellement Monsieur Philippe Godineau, tous deux membres du Conseil Municipal, et les comptes-rendus de ces Comités de Pilotage étant communiqués à la mairie, ces comptes-rendus rentrent dans la définition de documents administratifs au sens du Code des Relations entre le Public et l'Administration. À ce titre, ils sont communicables à quiconque en fait la demande. La restriction de la possibilité de copies de ces comptes-rendus constituerait vraisemblablement en ce sens une infraction aux articles L124-1 à L124-8 du Code de l'Environnement, ainsi qu'aux articles L311-1 et suivants (en particulier l'article L311-9, fixant les modalités de mise à disposition de l'information) du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
- Ensuite, est référencé dans ces échanges un « *risque d'utilisation détournée si des copies sont effectuées* ». Outre le fait que ce risque n'est ni qualifié, ni quantifié, ce risque est inhérent à tout document administratif, et ne devrait donc pas, à lui seul, constituer un motif d'interdiction de copies, en particulier par l'administration dont c'est le devoir de veiller à la bonne information du public.

⁶ Source : « Compte-Rendu COPIL 2 » dans « Annexe 2 : Comptes-rendus des Comités de Pilotage (COPIL) », Volet Projet du dossier de DAE, document 17_Energie_des_Cyres_21_EtudeDImpact_VoletProjet

Le caractère de document administratif de ces comptes-rendus a par ailleurs été implicitement reconnu par Madame le Maire de Bernay-Saint-Martin, qui m'en a adressé copie dans un courrier daté du 19 mai 2022.

D'autre part, la caractérisation de la composition des participants aux réunions de Comité de Pilotage comme étant à proportion quasiment identique d'élus, d'associations, de riverains, de propriétaires fonciers/agriculteurs et du porteur du projet n'est pas conforme à la réalité.

Ci-dessous, un tableau reprenant, pour chacun des Comités de Pilotage, le nombre de représentants de chaque catégorie :

Date COPIL	WPD	Municipalité	Agriculteurs et autres intérêts	Riverains	Associatif
06/02/2017	2	2	2	2	1
25/09/2017	2	2	3	1	0
10/04/2018	3	2	2	2	1
23/10/2018	4	2	3	2	1
26/02/2019	2	2	2	2	1

Ce tableau montre deux choses :

1. La parité de représentation des diverses catégories de participants est loin d'avoir été respectée lors de chaque Comité de Pilotage. Les riverains ont été sous-représentés dans 3 des 5 Comités de Pilotage, et le monde associatif a été sous-représenté à chacun des Comités de Pilotage ;
2. Si l'on regroupe les participants ayant un intérêt financier dans le projet (le porteur de projet, la municipalité, et les agriculteurs ou autres groupes d'intérêts), la sur-représentation des groupes d'intérêts devient flagrante, de même que la sous-représentation des catégories de participants n'ayant aucun intérêt financier dans le projet.

Enfin, alors que le compte-rendu du 5^e Comité de Pilotage faisait état d'une prochaine réunion du COPIL qui serait fixée « ultérieurement », une telle réunion n'a, semble-t-il, jamais eu lieu.

2.3.3 Ateliers Paysagers

5 ateliers paysagers ont eu lieu entre avril et décembre 2019. Mais les résultats de ces ateliers semblent n'avoir fait l'objet d'aucune communication publique, en dépit de l'engagement qui avait été pris, lors du 5^e Comité de Pilotage de distribuer dans les boîtes aux lettres un bulletin d'information qui résumerait les différents ateliers, comme le montre la capture d'écran ci-dessous, extraite du compte-rendu du 5^e COPIL (dans le texte, « elle » se réfère à Madame Mylène Allauze, de wpd) :

Elle demande ensuite aux membres du COPIL leur avis sur la méthode de communication des résultats des ateliers. La solution qui est retenue est un bulletin d'information qui résumera les différents ateliers. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres à la fin de la démarche.

Ces ateliers paysagers ont pourtant été le théâtre de situations conflictuelles entre certains des participants et le porteur de projet, sur fond d'inquiétudes des riverains quant à la densification du contexte éolien et la proximité des habitations des éoliennes envisagées dans le projet.

Ainsi, le compte-rendu du 3^e atelier paysager se termine de la manière suivante :

« La volonté de participer et de construire ensemble le projet n'a pas été reçue par la majorité des membres. Il a alors été difficile d'aborder la question du choix de la variante. Seul une personne du groupe s'est positionnée sur sa préférence pour la variante n°3. »

2.3.4 Réunion de restitution

Le compte-rendu de cette réunion⁷, qui s'est déroulée le 30 juin 2022, spécifie ce qui suit :

« Cette réunion a par ailleurs été largement diffusée, puisque même des personnes non invitées se sont présentées. »

Cette caractérisation de la diffusion de la réunion est totalement fautive : en dehors des membres du Comité de Pilotage, des participants aux Ateliers Paysagers, et de membres du Conseil Municipal de Bernay-Saint-Martin, la réunion n'a fait l'objet d'AUCUNE diffusion. J'ai été mis au fait de l'existence de cette réunion de manière fortuite par l'un des participants quelque 3 jours avant la date prévue.

En revanche, il est bien exact que notre présence, à mon compagnon et moi-même, a été extrêmement mal perçue au début de cette réunion par les organisateurs, dans la mesure où notre voix s'est ajoutée à celle des autres riverains participant à la réunion qui ont émis de vives critiques à l'encontre du projet.

Mais si mon compagnon et moi-même avons bien été autorisés à assister à cette réunion, le porteur de projet n'a pas estimé utile de nous inclure dans la liste des destinataires du courrier contenant la présentation livrée pendant cette réunion et le compte-rendu.

J'avais pourtant sollicité que me soit envoyée cette présentation dans un courrier⁸ adressé le 4 août 2022 à Madame Gauthier et Monsieur Dubois-Boget, tous deux représentant la société wpd lors de cette réunion.

⁷ Annexe 1 du présent document, « Réunion de restitution Bernay-Saint-Martin »,

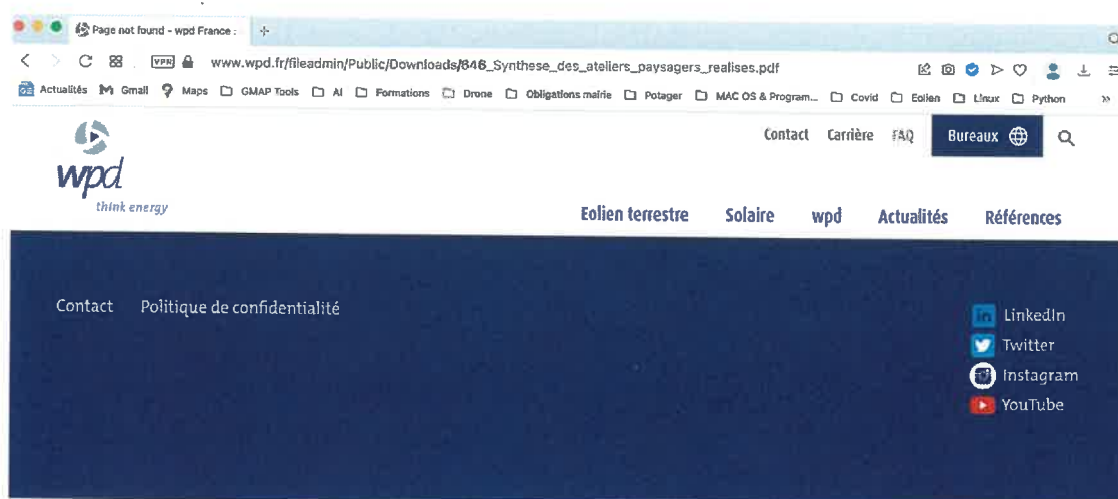
⁸ Annexe 2 du présent document, « Lettre à wpd du 4 août 2022 »

2.3.5 Page Internet pour le projet

La page Internet dédiée au projet sur le site du porteur de projet indique que le compte-rendu des ateliers paysagers peut être consulté en ligne (ou téléchargé) :



Cependant, en cliquant sur le lien (le mot « ici »), le système répond par une page non trouvée (« Page not found – wpd-France ») :



2.4 Conclusions

Les déclarations d'intention selon lesquelles l'information et la concertation ont été placées au centre de la démarche du porteur de projet dans le développement du projet ne résistent pas à une analyse fine des actions entreprises :

- Pas de communication publique par le porteur de projet sur le projet depuis mars 2018, lors de la dernière permanence publique, en dépit d'un engagement pris lors d'un des Comités de Pilotage d'une nouvelle permanence publique pour expliquer le choix du site d'implantation ;
- Composition des Comités de Pilotage où les divers groupes d'intérêt (porteur de projet, municipalité, propriétaires fonciers et agriculteurs) sont sur-représentés au détriment des riverains ;

- Restriction de la diffusion des comptes-rendus des Comités de Pilotage par la décision de ne pas en autoriser de copies, potentiellement en violation de la législation en vigueur ;
- Incertitude quant à la diffusion des résultats des ateliers paysagers. En particulier, sur la page Internet du porteur de projet dédiée au projet, un lien devait en principe permettre de consulter ou télécharger le compte-rendu de ces ateliers, mais le lien ne fonctionne pas ;
- Réunion de restitution réservée aux seuls membres des Comités de Pilotage, des Ateliers Paysagers, et de membres du Conseil Municipal de Bernay-Saint-Martin, en dépit d'affirmations non vérifiées d'une « large diffusion » de cette réunion.

Si des efforts de communication et de concertation ont initialement été consentis par le porteur de projet, ces efforts se sont fortement réduits au fur et à mesure que le projet avançait, et que les oppositions à ce dernier se sont affirmées plus ouvertement.

La crise sanitaire qui a frappé le pays en 2020 et partie de 2021 a certes impacté les possibilités de certains types de communication. Ainsi, des permanences publiques sont devenues difficiles pendant cette période, compte tenu des mesures de distanciation sociale qui avaient été décrétées. Mais si la crise peut expliquer un retard dans cette communication, elle ne peut servir de justification à l'absence totale de communication depuis mars 2018. D'autant que le déroulement du projet s'est, lui, poursuivi pendant cette crise sans que la population n'ait été mise au courant de l'état d'avancement du projet depuis 2018.

Cette insuffisance de la communication, et les déclarations tendant à faire apparaître les oppositions au projet comme le fait de quelques opposants non représentatifs de la population dans son ensemble lors du 3^e COPIL, ne participent pas au principe de bonne information de la population. Une partie non négligeable de la population n'était même pas au courant de l'existence du projet jusqu'à ce que l'association APEP de Bernay-Saint-Martin prenne l'initiative d'informer les habitants de Bernay-Saint-Martin sur les principales caractéristiques du projet, par l'intermédiaire de flyers et de lettres d'information.

Force est donc de constater que si la volonté du porteur de projet était d'informer valablement la population sur le projet, ses caractéristiques, et ses conséquences, les initiatives entreprises se sont soldées par un échec.

3 Demandes d'information au porteur de projet sans suivi

3.1 Les demandes d'information à titre privé

Au-delà des initiatives prises par le porteur de projet dans les domaines de l'information au public et la concertation, il y a les initiatives prises par des riverains.

J'ai personnellement été à l'initiative de deux demandes d'information au porteur de projet :

- Demande d'information par e-mail le 5 février 2020⁹, après avoir appris fortuitement l'existence du projet en janvier de la même année. Cette demande a été suivie le 11 février 2020 d'une réunion entre Madame Adeline Gauthier, de wpd, et notre voisin, mon compagnon et moi-même, tous trois riverains immédiats du projet. Déjà à l'époque, nous avons exprimé tous trois notre inquiétude de la saturation et l'encerclement de notre hameau, avec pour toute réponse de Madame Gauthier de vagues déclarations d'intention relatives à des plantations. Bien qu'ayant demandé à Madame Gauthier à être tenus au courant de l'évolution du projet, nous n'avons été contactés à aucun moment par wpd pour nous informer de l'avancement du projet. Même lorsqu'il s'est agi de tenir une « réunion de restitution », le porteur de projet n'a pas cru bon de nous y inviter ;
- Lettre adressée le 4 août 2022 à Madame Adeline Gauthier et Monsieur Michaël Dubois-Boget, tous deux représentants wpd dans le projet Énergie des Cyprès, avec une liste de questions. Aucune réponse ne m'a été apportée, autre qu'un e-mail du 6 septembre 2022¹⁰ se bornant à déferer les réponses aux questions posées dans la lettre du 4 août 2022 au mémoire en réponse en fin d'enquête publique.

3.2 Conclusions

Si la représentante du porteur de projet a initialement répondu favorablement à nos sollicitations, la volonté de nous tenir informés de l'avancement du projet et de répondre à nos questions s'est transformée en mutisme prolongé dès lors que nous avons émis des réserves quant au projet en raison de la densité déjà élevée du contexte éolien autour de Bernay-Saint-Martin :

- Aucun contact du porteur de projet pour nous tenir informés depuis le 11 février 2020 ;
- Réponses aux questions posées dans un courrier adressé au porteur de projet le 4 août 2022 reportées par le porteur de projet jusqu'après la clôture de l'enquête publique.

Ces deux exemples contredisent la volonté affirmée par le porteur de projet d'information et de concertation, en particulier avec les riverains les plus directement impactés par le projet qui émettent des réserves vis-à-vis du projet.

⁹ Annexe 3 du présent document, e-mail du 5 février 2020 à Mme Gauthier et sa réponse

¹⁰ Annexe 4 du présent document, échange d'e-mail consécutif à la « réunion de restitution » du 30 juin 2022

Annexes

Annexe 1

Réunion de restitution Bernay-Saint-Martin



Réunion de restitution Bernay-Saint-Martin

Le 30/06/2022, salle polyvalente, 18h30 – 22h

Présents : MDB, YLB, AG

Alain MASCARO, Fabrice TERRIEN, Laurent VEDEAU, Gilles COSSET, Jean-Claude COSSET, Josephe LUCAS-HALLUIN, Chantal et Bernard FEVRIER, Ethel LESADE, Philippe REMY, Bernard LEMENUET, Murielle ROUAULT, Brigitte DUPEU, Annie POINOT RIVIERE, Max CRUCHAudeau, Pascal DELATTRE.

16 personnes présentes, en considérant que chaque participant ait rempli son identité.

Présentation – dont le contenu dans son intégralité est joint au présent CR:-

1) Wpd Onshore France

Retour sur l'entreprise wpd onshore France : la répartition de ses agences, de son activité de développeurs-exploitants de parcs éoliens en région, et ses valeurs.

2) Le projet éolien des Cyprès

Une synthèse des éléments du projet a été présentée :

- Les contraintes techniques,
- Les enjeux liés à l'étude écologique,
- La démarche de concertation mise en place,
- L'implantation retenue avec ses atouts,
- Les distances aux habitations de cette dernière.

3) Contexte éolien et étude paysagère

Une carte de localisation du projet au sein du contexte éolien environnant a été projetée.

Puis, il a été présenté quelques photomontages, pour exemple ; en sachant que l'ensemble des photomontages inhérents au projet est présent au sein de l'étude paysagère déposée, et présente sous format papier pour ceux qui le souhaitent à l'issue de la réunion.

4) Mesures

Les différentes mesures sont reprises, à savoir :

- Le fond de plantation riverain
- L'itinéraire cyclable inter-bourg
- La plantation d'arbres qui sera réalisée en sortie de bourg de Bernay-Saint-Martin
- L'enfouissement d'une partie du réseau électrique à proximité du site éolien
- Les mesures en faveur de la biodiversité locale

5) Bénéfices pour le territoire

Sont rappelées ici, les retombées énergétique et économique pour le territoire, à savoir le département, la communauté de communes et la commune d'accueil.

6) Les prochaines étapes

Il est à noter que l'enquête publique est la prochaine étape importante, temps fort de l'instruction d'un projet éolien.

Résumé des échanges :

Peu après le début de la présentation, il a été opposé par M. Rémy Philippe, l'idée que toute la population n'a pas été invitée à la réunion.

En effet, cette instance, comme indiqué au sein du courrier d'invitation, est une réunion de restitution, destinée aux membres du comité de pilotage, des ateliers paysagers et du conseil municipal.

Malgré ce cadre, 2 personnes non invitées, dont Monsieur Rémy, se sont joints à la réunion.

La présentation a ensuite été interrompue à plusieurs reprises par de nombreuses interventions d'un petit nombre de participants dont Monsieur Rémy, en multipliant et mélangeant les sujets ce qui a limité la fluidité de la communication avec l'ensemble des présents.

Il a été demandé de ne pas couper la parole des intervenants à plusieurs reprises pour permettre à chacun de s'exprimer. L'objectif est de recueillir les remarques de tous les participants.

Les sujets abordés ont été multiples, parmi lesquels :

- La densité éolienne sur le secteur,
- Le manque d'information du public au sens large,
- L'intérêt d'enterrer des lignes électriques, et des plantations
- L'intérêt limité pour les riverains.

Réponses apportées par WPD :

La composante paysagère est un sujet. Il a été pris comme tel puisque des ateliers paysagers y ont été consacrés, au nombre de 5 courant 2019. Il fait l'objet d'un volet dédié : l'étude paysagère qui est en libre accès à l'issue de la réunion pour ceux souhaitant la consulter. La perception visuelle de l'éolien reste un élément très subjectif. L'appréciation finale de ce sujet en sera faite par le Préfet.

Il est également rappelé que les territoires ne présentent pas les mêmes potentialités vis-à-vis de l'accueil de projets de développement d'énergies renouvelables, et notamment l'éolien. Des contraintes techniques, parfois non visibles dans l'environnement grèvent certains espaces, comme par exemple les radars militaires pouvant étendre leur périmètre de protection jusqu'à 70 km autour de leur localisation.

L'information publique a été faite tout au long du projet depuis sa genèse en 2016. Les personnes invitées ont participé aux réunions proposées : COPIL (5)/ Ateliers paysagers (5)/ 2 permanences d'information en 2016 et 2019. Deux interventions ont eu lieu au sein du conseil municipal. Les invitations à ces différentes réunions ont été faites par voie postale.

Il s'agit là d'une démarche volontaire de la part du porteur de projet depuis le début et tout au long du projet. A partir de l'année 2020, la mise en place de réunion a été rendue plus difficile en raison des contraintes sanitaires imposées par la COVID 19.

C'est l'ouverture prochaine de l'enquête publique qui a amené la mise en place de cette nouvelle instance d'échange.

Par ailleurs au regard des questions posées lors de la réunion, il est à constater qu'il y a peu de questions sur le projet. Soit les personnes le connaissent déjà, soit les personnes moins informées ont pu prendre des informations via les outils dématérialisés existants (site internet dédié par exemple...).

Cette réunion a par ailleurs été largement diffusée, puisque même des personnes non invitées se sont présentées.

Un point concernant l'intérêt d'enterrer les lignes électriques a été soulevé. Il est important de rappeler que les lignes électriques qui ont été proposées pour être enterrées, le sont en raison des gabarits des engins de chantier principalement. En effet, le réseau est dense au cœur de la zone et constitue un obstacle à l'acheminement du matériel sur site.

L'intérêt économique pour les riverains est moindre que pour les propriétaires et/ou exploitants. Une proposition d'investissement participatif a été faite sur ce projet pour permettre justement à un plus large public de bénéficier des retombées économiques du projet. La remarque suivante a été faite : « mais si je percevais quelques retours financiers, ma vision pourrait en être différente ».

Les collectivités locales perçoivent une large contribution par le biais des taxes. Cependant, il est indiqué que ces retours ne sont pas perceptibles à l'échelle de la commune de Bernay-Saint-Martin.

Une réflexion autour de la nécessité de produire de l'électricité en France a été menée. Le contexte actuel nous rappelle les exigences à tenir pour assurer à la France un approvisionnement constant sur le long terme. Un point sur les contraintes liées aux autres sources de production d'électricité a également été abordé.

Annexe 2

Lettre du 4 août à WPD

Bernay-Saint-Martin, le 3 août 2022

Madame A. Gauthier
Monsieur M. Dubois-Boget
Projet Énergie des Cyprès
wpd France
Agence de Nantes
11 impasse Juton
44000 Nantes

Philippe Remy
10 rue de l'école
17330 Bernay-Saint-Martin

Objet : Demande d'information sur le projet de parc éolien « Énergie des Cyprès »

Madame, Monsieur,

Ce 30 juin dernier, vous avez livré une présentation à un groupe restreint d'habitants de la commune de Bernay-Saint-Martin afin de les informer de l'état d'avancement de votre projet de parc éolien sur le territoire de la commune, projet dit des « Cyprès ».

Bien que nous n'ayons pas été conviés à cette présentation, mon compagnon et moi-même, et en dépit du caractère résolument privé de cette présentation que vous avez tenu à souligner à plusieurs reprises, vous avez eu l'obligeance de nous permettre d'y assister, geste dont nous tenons à vous remercier.

Mais ce geste ne peut à lui seul effacer notre sentiment d'avoir été tenus à l'écart des développements de votre projet. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec vous et votre collègue de votre agence de Cholet sur le caractère défaillant, selon nous, de l'information dont une partie de la population de Bernay-Saint-Martin a pu bénéficier relativement aux tenants et aboutissants de ce projet.

Si les efforts consentis par votre entreprise aux premiers stades du projet, entre 2016 et 2018, afin d'informer la population quant aux principales caractéristiques des options envisagées de son déploiement ne peuvent être niés, il est tout aussi indéniable que cette information a fait cruellement défaut par la suite. Vous-mêmes avez convenu lors de discussions impromptues à la suite de votre présentation du 30 juin que le niveau d'efficacité de votre politique de communication était sujet à discussion.

Je reprends ici un certain nombre d'indices permettant d'apprécier le défaut d'information qui fait peser une ombre sur votre projet :

- De discussions très récentes avec un certain nombre d'habitants de Breuilles, un des hameaux de Bernay-Saint-Martin, il ressort que beaucoup de ces habitants n'étaient pas du tout au fait même de la simple existence de votre projet, et a fortiori de ses caractéristiques et de son impact potentiel sur leur cadre de vie. Si cette situation peut s'expliquer en partie pour certains par le fait qu'ils aient rejoint la commune bien après le lancement du projet, pour d'autres, cette ignorance est difficile à comprendre. En fait, à part deux habitants de Breuilles qui, soit sont membres du Comité de Pilotage du projet, soit ont été conviés aux divers ateliers paysagers qui se sont déroulés entre avril et décembre 2019, la majorité des habitants auxquels nous avons parlé (ils sont plus de trente) n'a pas le moindre souvenir d'informations qui leur auraient été fournies quant à l'existence, aux options envisagées de déploiement, à l'état d'avancement ou encore aux caractéristiques de votre projet. Je ne m'aventurerai pas à ébaucher des théories explicatives de cette situation, qui en tout état de cause ne combleraient pas le manque évident d'information dont les habitants disposent à ce stade, à moins de deux mois du début de l'enquête publique lors de laquelle ils seront invités à exprimer leur opinion et consigner leurs observations concernant votre projet ;
- Mon compagnon et moi-même ayant élu domicile à Breuilles début juillet 2019, ce n'est que très fortuitement que nous avons appris tout début janvier 2020, en même temps que nos voisins directs, Monsieur et Madame Laurent, l'existence de votre projet sur le territoire de notre commune. Comme Madame Gauthier pourra en attester, nos voisins et nous-mêmes avons manifesté notre désir d'être informés sur les détails du projet. Madame Gauthier, après avoir brièvement répondu à quelques questions initiales par e-mail le 5 février 2020, est venue nous rendre visite le 11 février 2020. Lors de cette rencontre, nous avons eu l'occasion de faire part à Madame Gauthier de quelques-unes de nos inquiétudes sur l'impact de ce projet ; en particulier, nous lui avons exprimé nos craintes de nous retrouver cernés de toutes parts par des éoliennes si votre projet devait être mené à son terme selon les propositions d'installation qui nous ont été détaillées. Il n'est donc pas exagéré de dire que nous avons manifesté un vif intérêt pour votre projet, même si l'intérêt exprimé n'allait pas dans le sens que Madame Gauthier aurait souhaité. Étant donné cet intérêt, nous nous serions raisonnablement attendus à être tenus informés des suites qui seraient données au projet, quelles qu'elles fussent. La crise sanitaire du Covid ayant frappé en 2020 et 2021, il n'est pas surprenant qu'aucune information nouvelle ne nous soit parvenue pendant cette période. En revanche, il est pour le moins étonnant que, lorsqu'il s'est agi de tenir une ultime séance d'information le 30 juin 2022, avant l'enquête publique, il ne vous soit pas venu à l'esprit d'ouvrir cette séance à la population de Bernay-Saint-Martin dans son ensemble ou à tout le moins de nous offrir la possibilité, au minimum à nos voisins et nous-mêmes, d'assister à cette séance, alors même que nous avons exprimé le désir d'être tenus au courant lors de notre rencontre avec Madame Gauthier du 11 février 2020. Faut-il en déduire une certaine sélectivité dans le choix des personnes à qui les invitations aux séances d'information sont dispensées, en fonction de votre perception de leur attitude, favorable ou non, à votre projet ?

- Selon l'information disponible en mairie, que Madame le Maire de Bernay-Saint-Martin m'a fait parvenir (au terme de discussions s'étendant sur plusieurs mois par envois recommandés interposés), le dernier Comité de Pilotage du projet des Cyprès a eu lieu le 26 février 2019. Le compte-rendu de cette réunion stipule que « *la prochaine réunion du COPIL sera fixée ultérieurement selon l'avancement des groupes de travail paysager* ». À moins que l'information disponible en mairie au 23 mai 2022 ne soit pas à jour, aucune réunion du Comité de Pilotage n'a eu lieu après le 26 février 2019, même à l'issue des ateliers paysagers qui se sont étalés sur la période avril-décembre 2019. Si l'on peut à nouveau comprendre que le déroulement du projet ait pu être perturbé par la crise sanitaire en 2020 et partie de 2021, il est difficile d'admettre que le temps a manqué depuis lors pour organiser une telle réunion qui aurait rendu compte de l'avancement du projet ;
- Dans le compte-rendu de la deuxième réunion du Comité de Pilotage du 25 septembre 2017, le sujet de la mise à disposition des comptes-rendus de COPIL a été abordé, avec pour conclusion que les comptes-rendus des réunions seraient consultables en mairie, mais sans possibilité de copie. La justification en serait la remarque de Madame le Maire concernant « *le risque d'utilisation détournée si des copies sont effectuées* ». Indépendamment de celle de ce risque supposé (quel est-il ?), la question qui se pose est de savoir qui, en dehors des membres du Comité de Pilotage, en particulier après le 26 février 2019, pouvait raisonnablement supposer que les comptes-rendus des réunions pouvaient être « librement » consultés en mairie ?
- La page <https://www.wpd.fr/eolien-terrestre/nos-projets/projets-en-developpement/> de votre site, sur laquelle le projet des Cyprès est dûment repris, stipule que « *sont présentés ici les projets qui, en cours d'instruction, font l'objet d'une mise à disposition du public* ». La page dédiée au projet des Cyprès mentionne les 5 ateliers paysagers qui se sont tenus entre avril et décembre 2019, et stipule que les comptes-rendus de ces ateliers peuvent être consultés en ligne (« *Le compte-rendu de ces ateliers est disponible ici.* »), mais l'hyperlien fourni (https://www.wpd.fr/fileadmin/Public/Downloads/646_Synthese_des_ateliers_paysagers_realises.pdf) ne mène qu'à une « page non trouvée » sans aucune information ni document, téléchargeable ou non. La même page du projet des Cyprès stipule également que « *les résultats des études menées ont été obtenus en début d'année 2020* » et que « *Nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous aurons de nouveaux éléments d'informations* ». Mais force est de constater qu'aucun élément d'information n'a filtré jusqu'à la réunion (privée, je le rappelle) du 30 juin 2022.

Au vu de ces divers éléments, il est difficile de souscrire à la thèse que votre stratégie de communication a atteint l'objectif d'une information transparente et objective de la population de Bernay-Saint-Martin (et des villages environnants) sur le projet que vous portez.

Partant de l'hypothèse que votre entreprise aura à cœur de corriger en partie cette situation, je vous adresse ci-dessous une liste de questions auxquelles j'espère que vous apporterez des réponses concrètes avant le début de l'enquête publique. En l'absence de réponses endéans un laps de temps qui me permette d'évaluer ces réponses, je me réserve

la possibilité de saisir les instances compétentes pour demander une prolongation de la durée de l'enquête publique (à charge pour ces instances d'accéder ou pas à ma demande).

Certaines de ces questions sont inspirées de votre présentation du 30 juin 2022, soit que ces questions aient été posées directement sans qu'une réponse complète y ait été apportée ce même jour, soit que certaines déclarations faites à l'occasion de cette présentation aient suscité certaines interrogations par la suite; d'autres font suite à une première lecture des documents reçus de Madame le Maire de Bernay-Saint-Martin (comptes-rendus de Comité de Pilotage, entre autres), à la consultation de votre site internet, ou encore à la lecture de commentaires faits lors de l'enquête publique du projet de Doeuil-sur-le-Mignon (projet porté par votre entreprise); et enfin, un certain nombre de questions sont d'ordre plus général.

1 Questions liées à la présentation du 30 juin 2022

- a. Pourriez-vous confirmer la date de début de l'enquête publique, ainsi que sa durée ?
- b. Pourriez-vous me faire parvenir une copie de cette présentation ? Dans la négative, pourquoi ne puis-je obtenir de copie ?
- c. Votre présentation faisait état d'une production annuelle d'électricité évaluée à, de mémoire, 66,6 GWh. Pourriez-vous confirmer le facteur de charge pris en considération pour parvenir à ce résultat, et détailler les hypothèses qui valident ce facteur de charge ?
- d. Quel est le poste source du réseau auquel le parc éolien envisagé se raccordera ? Lors de l'enquête publique du projet de parc éolien à Doeuil-sur-le-Mignon (projet porté par votre entreprise), le commentaire avait en effet été fait que « *les postes sources les plus proches (Boisseuil et Aulnay) ne peuvent recevoir les raccordements du projet car ils n'ont plus de capacité disponible* ». Quel sera l'impact de cet impératif de trouver un autre poste source sur le câblage à réaliser pour le projet des Cyprès, et à quel intervenant incombera-t-il de réaliser ce câblage ? La saturation de ces postes sources entraîne-t-elle d'autres conséquences, et dans l'affirmative, lesquelles ?
- e. Le commentaire avait été fait qu'une étude récente aboutissait à la conclusion de l'absence d'impact de la proximité de parc(s) éolien(s) sur les prix de l'immobilier. Pourriez-vous me fournir les détails exacts de cette étude (hyperlien et/ou auteur de l'étude et/ou titre de l'étude, en clair tout élément qui permette de retrouver cette étude) ? Avez-vous envisagé d'autres études sur le sujet, qu'il s'agisse d'études menées sur le sol strictement français, ou sur d'autres territoires, et dans l'affirmative, pourriez-vous me fournir, comme dans le cas précédent, toutes informations qui me permettront de retrouver ces études ?
- f. Lors d'une discussion sur le sujet des photomontages réalisés dans le cadre des études paysagères, un photomontage m'a été montré de l'église Saint-Nazaire de

Bernay-Saint-Martin, permettant en principe d'apprécier la co-visibilité des aérogénérateurs envisagés sur le projet avec cette église. Pourriez-vous me fournir les coordonnées GPS aussi précises que possible (en degrés décimaux de préférence, à défaut, mentionner le système de référence utilisé tel Lambert 93, ou Lambert II étendu, ...) d'où la photo de référence a été prise ? D'autres points de référence ont-ils été envisagés, et dans l'affirmative, quelles sont les coordonnées de ces autres points de référence ?

- g. Madame Gauthier, en réponse à l'une de mes questions, a précisé que les différents indices permettant d'apprécier la saturation et/ou l'encerclement (taux d'occupation de l'horizon, densité de l'occupation, espace de respiration) se retrouvaient dans les diverses études qui ont été réalisées pour le projet. Pourriez-vous me fournir les détails de la méthodologie utilisée : document de référence, provenance de ce document, ... ainsi que les résultats des calculs effectués selon cette méthodologie ?
- h. Lors d'une discussion impromptue avec Monsieur Dubois-Boget, le sujet du gaz SF6 (hexafluorure de soufre, un gaz au potentiel GES sensiblement plus élevé que le CO2) a été brièvement abordé, avec la conclusion que le taux exact de perte était difficile à estimer. Disposez-vous de statistiques sur le pourcentage de pertes de ce gaz (lors d'opérations de maintenance, de démantèlement, ou toutes autres opérations pouvant potentiellement mener à des pertes) liées exclusivement aux parcs éoliens (le gaz est utilisé de manière régulière dans toute la filière de production et distribution d'énergie électrique) et de statistiques comparées avec les autres domaines où ce même gaz est utilisé ? Votre entreprise a-t-elle mis sur pied un protocole spécifique pour éviter ce genre de pertes, et dans l'affirmative, quelles sont les principales mesures contenues dans ce protocole ?
- i. Un photomontage a été projeté de la D212 E3 menant de Bernay à Breuilles, sur lequel des arbres ont été simulés pour occulter en partie le parc éolien des Cyprès. Pourriez-vous m'envoyer une copie de ce photomontage (format jpeg ou équivalent), ou, à défaut, me fournir les coordonnées GPS aussi précises que possible sur l'endroit de la D212 E3 où a été prise la photo de référence, le nombre d'arbres envisagé ainsi que leur hauteur ?
- j. La présentation faisait état d'un budget de 65 k€ pour des « haies » et/ou autres mesures d'atténuation de l'impact visuel du parc. Sans porter atteinte à des données à caractère personnel, pourriez-vous détailler l'affectation de ce budget : quel type de végétation, de quelle hauteur (à la plantation, à maturité, avec quelle durée pour arriver à maturité), en quelle quantité, à quel coût approximatif par plantation, localisation approximative ? Les arbres dont il est fait mention dans la question précédente (sur la D212 E3) sont-ils compris dans ce budget ?
- k. Madame Gauthier a mentionné le nombre, non négligeable selon elle, de contributions ou observations aux enquêtes publiques pour les projets éoliens émanant de personnes aux convictions « anti-éoliennes » très affirmées n'étant clairement pas géographiquement liées à l'emplacement envisagé pour ces projets. S'il s'agissait d'un commentaire spécifique à une enquête particulière, pourriez-vous

me communiquer les détails de cette enquête publique qui me permettront de la retrouver (quelle préfecture, quelles dates pour l'enquête publique, quelle localité, nom du projet, ...) ? S'il s'agissait d'un commentaire d'ordre plus général, sur quels éléments objectifs concrets Madame Gauthier se base-t-elle pour étayer ce commentaire ?

- I. Le sujet du financement du démantèlement a été brièvement abordé. Devant la difficulté à obtenir des informations vérifiables ou, encore mieux, vérifiées, disposez-vous d'un exemple réel concret de démantèlement sur le territoire français, avec ventilation entre coûts de démantèlement bruts (démantèlement fondations entières comprises), recettes **réelles** provenant du recyclage, notamment de l'acier (pas des recettes théoriques basées sur une évaluation de l'acier à la tonne sans aucune considération pour l'état de développement de la filière de recyclage dans l'industrie de l'éolien, les coûts d'intermédiation, ...), reste à financer, ... ?

2 Questions inspirées de la lecture des documents disponibles

- a. Pourriez-vous, soit réparer l'hyperlien sur votre site internet (https://www.wpd.fr/fileadmin/Public/Downloads/646_Synthese_des_ateliers_paysagers_realises.pdf) permettant le téléchargement de la synthèse des ateliers paysagers, soit m'envoyer une copie électronique du document référencé par cet hyperlien ? Je dispose d'un document qui reprend vraisemblablement les mêmes informations, mais dont la qualité de copie ou d'impression laisse à désirer, rendant sa lecture particulièrement pénible ;
- b. Ateliers paysagers : le(s)quel(s) de ces ateliers s'est (se sont) concentré(s) sur le hameau de Breuilles, qui selon toute vraisemblance subira l'impact visuel, aussi bien diurne que nocturne, et l'impact sonore les plus flagrants ? Quelles sont les conclusions de cet (ces) atelier(s) ? Quelles mesures d'atténuation de ces impacts ont été et/ou sont envisagées ? Quels habitants de Breuilles ont été informés et/ou consultés pour le projet, en dehors des deux habitants de ce même hameau qui sont soit membres du Comité de Pilotage, soit ont participé aux ateliers paysagers ?
- c. Quelle information a été dispensée au conseil municipal et/ou aux habitants de Saint-Félix concernant le projet ? Des habitants de Saint-Félix ont-ils été invités à participer aux réunions du Comité de Pilotage et/ou aux ateliers paysagers ?
- d. Le sujet de la densité des éoliennes autour de Bernay-Saint-Martin est une thématique récurrente, aussi bien dans les comptes-rendus de Comités de Pilotage que dans ceux des ateliers paysagers qu'il m'a été donné de lire. Les réponses qui ont été apportées lors de ces Comités de Pilotage et ateliers paysagers vont de l'assurance de la prise en compte des inquiétudes des riverains dans les études entreprises dans le cadre du projet, à une minimisation de la réelle portée de ces craintes, en passant par des propositions de mesures d'accompagnement (plantation de « haies ») ou encore la justification du choix du site d'implantation du projet par la nécessité de respecter diverses contraintes d'ordre environnemental, militaire,

réglementaire ou ayant trait à l'aviation civile, limitant le nombre de sites qui peuvent accepter un tel projet.

Concrètement, comment cette problématique de la densité des éoliennes dans le paysage de la commune a-t-elle été traitée par le projet ? Comment votre entreprise a-t-elle pris la mesure de l'acceptabilité ou du rejet du projet par la population **dans son ensemble** ? En particulier, il semble que certains des ateliers paysagers aient donné lieu à de vives controverses, notamment sur ce sujet spécifique de la densité (saturation et encerclement) ; quelles suites concrètes, autres que la minimisation de la portée des inquiétudes exprimées ou la création d'une « bourse aux arbres », ont été apportées par le projet à ces inquiétudes relayées par une partie des participants aux ateliers paysagers ?

- e. Le compte-rendu du 2^e Comité de Pilotage relate l'importance perçue de faire appel à des entreprises locales, pour diverses raisons. Votre entreprise a-t-elle identifié les entreprises qui participeraient à la réalisation du projet, et dans l'affirmative, quelle est la part de ce projet (en pourcentage du coût total du projet) qui serait confiée à des entreprises à implantation résolument locale ? Quelle est la part de l'investissement total revenant à des entités non françaises (par exemple, entreprise de fabrication des aérogénérateurs, entreprise de transport, entreprise de maintenance, ...) ?
- f. Les enjeux écologiques liés à l'avifaune et à la présence de chiroptères à proximité du site d'implantation envisagé sont mentionnés à diverses reprises dans les comptes-rendus de Comités de Pilotage (3^e, 4^e et 5^e Comités de Pilotage), sans que des réponses définitives claires aient été apportées quant à la manière dont votre entreprise entend circonscrire cette problématique. Le Comité de Pilotage du 26 février 2019 se borne à mentionner l'installation de mâts de mesure qui devaient permettre une analyse plus fine. Quelles constatations ont été tirées de l'installation de ces mâts, et quelles mesures ont été développées par le projet pour la prise en compte de ces éléments de la protection de l'avifaune et des chiroptères ?
- g. Le compte-rendu du 3^e Comité de Pilotage fait état d'échanges entre wpd et la commune de Bernay-Saint-Martin pour le cadrage du financement participatif sur le projet (création d'une SEM). Où en sont les discussions ? Quels sont les paramètres du modèle de financement participatif, le cas échéant : part de la commune, part de wpd, retombées financières pour la commune, ... ?
- h. La carte de l'implantation du projet, disponible sur la page du site internet de votre entreprise dédiée au projet, fait apparaître la proximité de source(s) et/ou zone(s) humide(s). De manière générale, quelle attention a été apportée par le projet aux zones considérées comme sensibles du point de vue des sources, cours d'eau et zones humides ? En particulier, quel impact aura le projet sur ces sources, cours d'eau et zones humides ? Comment cet impact a-t-il été évalué ?
- i. La page du site internet de votre entreprise fait apparaître un photomontage montrant la localisation de certaines des éoliennes à partir de la D212 E3,

apparemment à la sortie de Bernay. Pourriez-vous me fournir les coordonnées GPS aussi précises que possible de l'endroit où a été prise la photo de référence ?

- j. Le compte-rendu du 5^e Comité de Pilotage du 26 février 2019 mentionne une « *prochaine permanence publique* » lors de laquelle les cartes utilisées par wpd pour justifier le choix du site d'implantation en fonction des différentes contraintes seraient présentées et expliquées. Cette permanence publique a-t-elle eu lieu ? Dans l'affirmative, à quelle date et où ? Dans la négative, pourquoi cette permanence n'a-t-elle pas eu lieu ?

3 Questions d'ordre général

- a. Les conditions climatiques récentes montrent assez clairement que nous devons nous attendre à des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents : canicules, tempêtes, pluies très abondantes. À l'heure où j'écris cette missive, la France affronte sa 3^e vague de chaleur de l'été... Existe-t-il une étude sur l'impact attendu de cette fréquence accrue de phénomènes extrêmes sur le facteur de charge moyen des aérogénérateurs, ainsi que sur le taux de couverture moyen de l'énergie éolienne ? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions de cette étude, et pourriez-vous me fournir tous renseignements qui me permettront de retrouver cette étude ?
- b. Sauf à mentionner les observateurs ou contributeurs occasionnels aux Comités de Pilotage que votre entreprise a soumis à ces Comités, l'audience des réunions des Comités de Pilotage, des ateliers paysagers et de la présentation privée du 30 juin 2022 a été résolument restreinte aux seuls membres des Comités de Pilotage et des ateliers paysagers. En dehors des deux permanences publiques qui avaient été organisées au tout début de votre projet, quelles réunions, présentations, séances d'information ouvertes au public, et en particulier à la population de Bernay-Saint-Martin dans son ensemble et des villages environnants, avez-vous organisées ? En particulier, depuis le 26 février 2019, date du dernier Comité de Pilotage dont une trace écrite existe, quelle information sur votre projet avez-vous partagée avec cette population ? Si votre entreprise n'a entrepris aucune initiative d'information publique depuis cette date, quelles sont les raisons de cette absence de communication (hormis la crise sanitaire, dont on peut admettre qu'elle ait pu retarder de telles initiatives, mais pas les annuler) ?
- c. Pourriez-vous me fournir tous documents, études, cartes, propositions de mesures compensatoires pour les riverains, ou autres, qui, selon votre appréciation, apporteront un éclairage différent sur la situation de saturation et d'encerclement à laquelle votre projet aboutira pour les habitants de Bernay-Saint-Martin, de Saint-Félix, et de Breuilles en particulier ? Plus précisément, quels éléments de votre projet, dont la population pourrait ne pas avoir connaissance compte tenu de l'absence de communication publique depuis plusieurs années, permettraient selon votre entreprise de compenser les effets potentiellement négatifs du projet pour la population, effets qui s'ajouteront à ceux déjà subis du fait de la présence de plusieurs parcs éoliens en service ou autorisés dans les environs proches de la

commune ?

- d. Selon toute vraisemblance, l'enquête publique pour le projet des Cyprès débutera très prochainement, invitant la population de Bernay-Saint-Martin et des villages environnants à se prononcer sur le projet porté par wpd. Votre entreprise est-elle disposée à participer à une réunion **publique** d'information sur le projet, de préférence préalablement à l'enquête publique, de manière à fournir à tout un chacun la possibilité d'obtenir l'information qui leur permettra d'émettre une opinion basée sur des critères objectifs ?

Je profite de ce courrier pour vous informer de la création, en collaboration avec un collectif grandissant d'habitants de notre commune, d'une association loi 1901, qui s'attachera à la défense du cadre de vie des habitants de Bernay-Saint-Martin et de ses environs. L'un des axes de l'action de cette association sera indéniablement une analyse minutieuse et détaillée de votre projet, dont le potentiel en termes d'atteintes à ce cadre de vie est bien réel, sur la base des informations disponibles à ce stade. L'association étant en cours de formalisation, elle ne dispose pas encore de tous les organes qui m'auraient permis de valider en son sein tous les points que je soulève dans ce courrier. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de vous envoyer ce courrier en mon nom propre, et non au nom de l'association.

Enfin, je terminerai ce courrier en reprenant un commentaire que votre entreprise a émis dans le cadre de l'enquête publique relative à un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Doeuil-sur-le-Mignon, projet porté par votre entreprise :

« Le porteur de projet se permet simplement de signaler qu'il regrette que ces observations [de l'association Villeneuve-la-Comtesse Environnement] ne se soient pas attachées à l'étude du projet éolien ENERGIE DU MIGNON, mais constitue bien dans sa grande majorité un recueil d'arguments contre la filière éolienne de manière générale. En effet, le travail réalisé au sein de ce projet ne peut être contesté simplement par une opposition de principe, qui ne répond pas au projet éolien porté dans le cadre de cette enquête publique ».

Ce commentaire est par trop caractéristique de l'attitude qui prévaut dans la défense par les porteurs de projets éoliens de leurs entreprises, attitude qui consiste à présenter les interrogations ou arguments contraires à leurs projets comme un réquisitoire « anti-éolien » sans rapport direct avec leurs projets. Lors de votre présentation du 30 juin 2022, votre collègue de l'agence de Cholet a d'ailleurs tenté à plusieurs reprises de profiler les discussions selon cette ligne de démarcation imaginaire entre d'un côté les partisans de votre projet, et de l'autre des « anti-éoliens » obtus.

Il s'agit là d'une simplification outrancière et erronée, dont j'ose espérer que vous nous dispenserez dans le débat qui, à n'en pas douter, animera l'enquête publique à venir. L'opposition aux projets éoliens terrestres, qui se manifeste de plus en plus fréquemment ces derniers temps dans plusieurs régions, comme la quasi-totalité des Hauts de France, le Grand-Est, ou, plus près de nous les Vals de Saintonge, n'est pas motivée, comme vous semblez le sous-entendre, par une opposition de principe à l'éolien, mais bien par le sentiment des futurs riverains de ces projets que leurs craintes d'une sursaturation du

contexte éolien, de se retrouver encerclés de toutes parts par des aérogénérateurs toujours plus grands, de nuisances sonores et visuelles, et d'atteintes de toutes natures à leur cadre de vie, sont au mieux ignorées, voire dans certains cas présentées, que ce soit par les promoteurs de projets eux-mêmes ou par des « fondamentalistes » écologistes, comme des préoccupations bassement égoïstes alors que l'humanité dans son ensemble fait face à un défi environnemental sans précédent nécessitant des sacrifices de chacun à la hauteur des enjeux.

Afin d'éviter toute confusion, les préoccupations que nous exprimons, et continuerons à exprimer, n'ont pas, et n'ont jamais eu pour origine une opposition de principe à l'éolien, qui n'a d'ailleurs pas de sens, mais bien l'omniprésence du contexte éolien dans notre environnement direct, contexte dont nous subissons déjà aujourd'hui certaines conséquences. Pour cristalliser les esprits, ce contexte éolien, que vous connaissez par ailleurs pour l'avoir déjà en partie examiné pour votre projet de Doeuil-sur-le-Mignon, est constitué :

- Dans un rayon de 5 kms autour de Breuilles :
 - De 25 éoliennes déjà en service ;
 - De 7 éoliennes supplémentaires faisant l'objet d'une autorisation environnementale déjà accordée ;
 - De 4 éoliennes supplémentaires potentielles à Saint-Mard (projet initialement refusé, mais faisant l'objet d'une procédure judiciaire ayant d'ores-et-déjà fait annuler l'arrêté de refus d'exploitation émis par la préfecture)
 - Des 6 éoliennes de votre projet ;
- Dans un rayon additionnel de 5kms au-delà de celui au point précédent (soit un rayon total de 10 kms), toujours autour de Breuilles :
 - De 22 éoliennes déjà en service ;
 - De 12 éoliennes supplémentaires faisant l'objet d'une autorisation environnementale déjà accordée.

Les éléments d'information qui nous ont été fournis jusqu'à présent, à nous et à la population dans son ensemble, ne sont pas de nature à répondre à ces préoccupations, que de nombreux habitants, membres ou non de l'association, partagent. Même si votre entreprise n'en est pas à l'initiative, c'est une opportunité d'apporter des éléments de réponse et d'information dont nous (ainsi que la vaste majorité de la population) ne disposons pas sur le projet que cette lettre vous offre. Je ne peux qu'émettre le vœu que votre entreprise saisira cette opportunité.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression des mes sentiments les meilleurs.

Philippe REMY

Annexe 3

e-mail du 5 février 2020 à Mme Gauthier et sa réponse

Projet parc éolien Bernay-Saint-Martin

2 messages

Philippe Remy <ppj.remy@gmail.com>
To: a.gauthier@wpd.fr

5 February 2020 at 09:57

Madame,

Ayant récemment emménagé à Bernay-Saint-Martin, j'ai eu écho d'un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune. Il semblerait que vous soyez la responsable de ce projet pour compte de la société wpd, et c'est à ce titre que je m'adresse à vous dans l'espoir que vous pourrez me fournir de plus amples informations sur ce projet.

Les points sur lesquels je désirerais avoir plus de renseignements, dans la mesure du possible, sont les suivants:

- Nombre et emplacement exact des éoliennes envisagées
- Caractéristiques techniques principales des éoliennes envisagées: puissance nominale, hauteur de mât, diamètre de rotor, hauteur maximale en bout de pales,...
- Montant de l'investissement envisagé
- Etat d'avancement actuel du projet, et étapes suivantes envisagées (avec dates si possible)
- Etat d'avancement et disponibilité des études d'impact réglementaires

Vous remerciant d'avance de vos réponses, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,
Philippe REMY
+33 (0)8 71 40 17 09

Adeline Gauthier <a.gauthier@wpd.fr>
To: Philippe Remy <ppj.remy@gmail.com>
Cc: Mylène Aliauze <m.aliauze@wpd.fr>

5 February 2020 at 11:40

Bonjour M. Remy,

Suite à mon appel ce jour, je vous propose de répondre aux questions que vous m'avez soumises au travers de cette correspondance, et de venir dans un second temps à votre domicile, pour échanger plus aisément : la date du mardi 11 février, à 10h30 ayant été retenue :

- Nombre et emplacement exact des éoliennes envisagées : 6 éoliennes sont envisagées autour du bois de Coupis. Le plan de masse n'est pas finalisé. Je me propose de vous présenter le projet d'implantation lors de ma venue.
- Caractéristiques techniques principales des éoliennes envisagées: puissance nominale, hauteur de mât, diamètre de rotor, hauteur maximale en bout de pale serait de 180m, avec un diamètre de rotor de 138m et un mât de 111m. Nous projetons des éoliennes d'une puissance nominale comprise entre 3 et 4,5MW. La hauteur maximale en bout de pale serait de 180m, avec un diamètre de rotor de 138m et un mât de 111m.
- Montant de l'investissement envisagé Une éolienne construite génère un investissement d'environ 1,5 millions d'€, soit pour 6 éoliennes, un investissement de 9 millions d'€.
- Etat d'avancement actuel du projet, et étapes suivantes envisagées (avec dates si possible) Nous travaillons actuellement à la finalisation du plan de masse. A l'issue de cette phase, nous travaillerons sur le dossier de demande d'autorisation environnementale. Nous souhaiterions pouvoir déposer le dossier en Préfecture à l'été 2020.
- Etat d'avancement et disponibilité des études d'impact réglementaires. A ce jour, les études n'étant pas finalisées, nous ne pouvons les diffuser. Elles seront cependant accessibles au public lors de l'enquête publique, qui pourrait se tenir dans le courant du dernier trimestre 2020.

J'espère avoir répondu à vos premières questions

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Adeline Gauthier
Chef de projets Management



T +33 (0) 2 51 89 79 43 wpd onshore France
F +33 (0) 2 51 89 79 49 11 impasse Juton
M +33 (0) 6 08 08 48 72 44000 Nantes
a.gauthier@wpd.fr
http://www.wpd.fr

Disclaimer / Avertissement: www.wpd.de/disclaimer.html

De : Philippe Remy <ppj.remy@gmail.com>
Envoyé : mercredi 5 février 2020 09:58
À : Adeline Gauthier <a.gauthier@wpd.fr>
Objet : Projet parc éolien Bernay-Saint-Martin

[Quoted text hidden]

Annexe 4

Échange d'e-mail consécutif à la « réunion de restitution » du 30 juin
2022

Suivi de la présentation du 30 juin 2022 à Bernay-Saint-Martin sur votre projet Énergie des Cyprès

3 messages

Philippe Remy <ppj.remy@gmail.com>
To: a.gauthier@wpd.fr, m.dubois@wpd.fr
Bcc: pierre-gil de henau <pgil@henau@gmail.com>


4 August 2022 at 11:30

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe copie d'un courrier que je vous fais également parvenir par voie postale.

Vous en souhaitant bonne réception.

—
Cordialement,
Philippe REMY
+33 (0)6 71 40 17 89

 Lettre wpd 20220804.pdf
167K

Adeline Gauthier <a.gauthier@wpd.fr>
To: Philippe Remy <ppj.remy@gmail.com>
Cc: Yann Le Borgne <y.leborgne@wpd.fr>

6 September 2022 at 15:06

Bonjour M. Rémy,

La période estivale passée, nous avons pu prendre connaissance de votre lettre en date du 3 août.

De nombreux points y sont évoqués. Nous souhaitons y répondre de manière exhaustive par écrit même si nous vous avons déjà répondu sur certains points lors de nos rencontres.

Nous détaillerons notamment les actions de communication réalisées dont vous semblez avoir en partie connaissance.

L'enquête publique, cœur du recueil de l'avis de la population s'ouvre le 26 septembre prochain. Chacun aura alors la possibilité de s'y exprimer durant un mois.

Avec cette échéance proche, nous estimons plus pertinent de vous répondre ainsi qu'à l'ensemble des remarques qui seront déposées au cours de l'enquête publique, dans le cadre du mémoire en réponse que le commissaire enquêteur nous demande de fournir à la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, nous vous remercions de l'information transmise relative à la création d'une « association loi 1901, de défense du cadre de vie des habitants de Bernay-Saint-Martin et ses environs ».

Cordialement.

Adeline Gauthier
Responsable Agence Cholet/ Chef de projets Management



T +33 2 51 89 79 43 wpd onshore France
F +33 2 51 89 79 49 12 rue Travot
M +33 6 08 08 46 72 49300 Cholet
a.gauthier@wpd.fr
http://www.wpd.fr

Disclaimer / Avertissement: www.wpd.de/disclaimer.html

De : Philippe Remy <ppj.remy@gmail.com>
Envoyé : jeudi 4 août 2022 11:30
À : Adeline Gauthier <a.gauthier@wpd.fr>; Michael Dubois-Bogot <m.dubois@wpd.fr>
Objet : Suivi de la présentation du 30 juin 2022 à Bernay-Saint-Martin sur votre projet Énergie des Cyprès

Some people who received this message don't often get email from ppj.remy@gmail.com. Learn why this is important

[Quoted text hidden]

Philippe Remy <ppj.remy@gmail.com>
To: Adeline Gauthier <a.gauthier@wpd.fr>
Cc: Yann Le Borgne <y.leborgne@wpd.fr>

8 September 2022 at 18:07

Bonjour Madame Gauthier,

Je vous remercie de votre mail.

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer ce matin, cette réponse était attendue, et ne m'a donc pas surpris outre mesure. J'accepte donc votre proposition, faite ce matin, de nous faire parvenir le dossier dans son intégralité (par l'intermédiaire d'un site dédié ou clé USB, je ne suis plus entièrement sûr, mais s'il faut trouver une connexion fibre, nous nous débrouillerons), cela me permettra d'essayer de trouver dans ce dossier des réponses aux questions que je vous ai déjà adressées. Comme vous le comprendrez, il est probable que plus de questions se feront jour à la lecture du dossier complet, questions que je ne manquerai pas de vous faire parvenir comme je l'ai fait le 4 août, et que j'enregistrerai également par les canaux officiels de l'enquête publique.

Je tiens cependant à clarifier un point: dans votre réponse, vous vous proposez de me répondre ainsi qu'à l'ensemble des remarques qui seront déposées au cours de l'enquête publique, dans le cadre du mémoire en réponse. Les points que je soulève ne sont, pour la plupart, pas des remarques, mais bien des questions, auxquelles j'attends des réponses.

Je ne suis pas convaincu que le format du mémoire en réponse soit le véhicule approprié pour un certain nombre des éclaircissements que j'ai sollicités. Il va de soi que la qualité des réponses que je recevrai pendant l'enquête publique influencera l'avis que j'émettrai et diffuserai, en mon nom propre, mais aussi au nom de l'association que je représente. Mais le choix du véhicule que vous utiliserez pour m'apporter des réponses reste bien entendu le vôtre.

Cordialement,
Philippe REMY
+33 (0)6 71 40 17 89

[Quoted text hidden]

Document 6

Préservation de la Ressource en Eau

Préservation de la Ressource en Eau

1	INTRODUCTION	2
2	RESSOURCE EN EAU DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DU PROJET	2
2.1	DONNEES DE L'ETUDE D'IMPACT DU PORTEUR DE PROJET	2
2.2	PREOCCUPATIONS POTENTIELLES	2
3	CONCLUSION	5

1 Introduction

Ce document se penche sur les implications possibles du projet éolien Énergie des Cyprès sur la préservation de la ressource en eau sur et autour du site d'implantation.

La préservation de la ressource en eau sous toutes ses formes revêt une importance capitale avec le changement climatique. Les épisodes de canicule que nous avons connus pendant l'été 2022, et la situation de sécheresse qui perdure encore au moment d'écrire ce document, doivent nous inciter à une vigilance de tous les instants, et à porter une attention toute particulière à tous les éléments, projets, décisions de nature à impacter cette ressource.

2 Ressource en eau de la zone d'implantation potentielle du projet

2.1 Données de l'étude d'impact du porteur de projet

Les données du dossier de DAE du porteur de projet relatives à la ressource en eau se trouvent dans la section « V. HYDROLOGIE » du Chapitre 2 du Volet Milieu Physique, document 17_Energie_des_Cypres_22_EtudeDImpact_VoletMilieuPhysique.

Elles sont reprises brièvement ci-dessous :

- Un cours d'eau dans la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) : le Sureau ;
- 59 points d'eau dans l'AEI (Aire d'Étude Immédiate), dont 7 dans la ZIP :
 - 3 forages ;
 - 4 sources ;
- 2 nappes libres.

Les points d'eau situés dans la ZIP et le cours d'eau la parcourant sont d'intérêt particulier, étant les éléments de la ressource en eau les plus susceptibles d'être affectés par le projet.

De plus, des zones humides sont également répertoriées dans la ZIP, ce qui a amené le porteur de projet à procéder à des sondages pédologiques sur l'ensemble des zones de la ZIP qui accueilleront des aménagements pour le projet : aires de montage et pistes d'accès temporaires, aires de grutage et pistes d'accès permanentes.

Selon les résultats des sondages effectués, *« aucun profil de sol et aucune végétation caractéristique de zone humide n'ont été observés à l'emplacement des futurs aménagements du projet »*¹.

2.2 Préoccupations potentielles

¹ Source : Section « V.4. Zones de gestion, de restriction ou de réglementation » du Chapitre 2, page 37 du Volet Milieu Physique de la DAE, document document 17_Energie_des_Cypres_22_EtudeDImpact_VoletMilieuPhysique

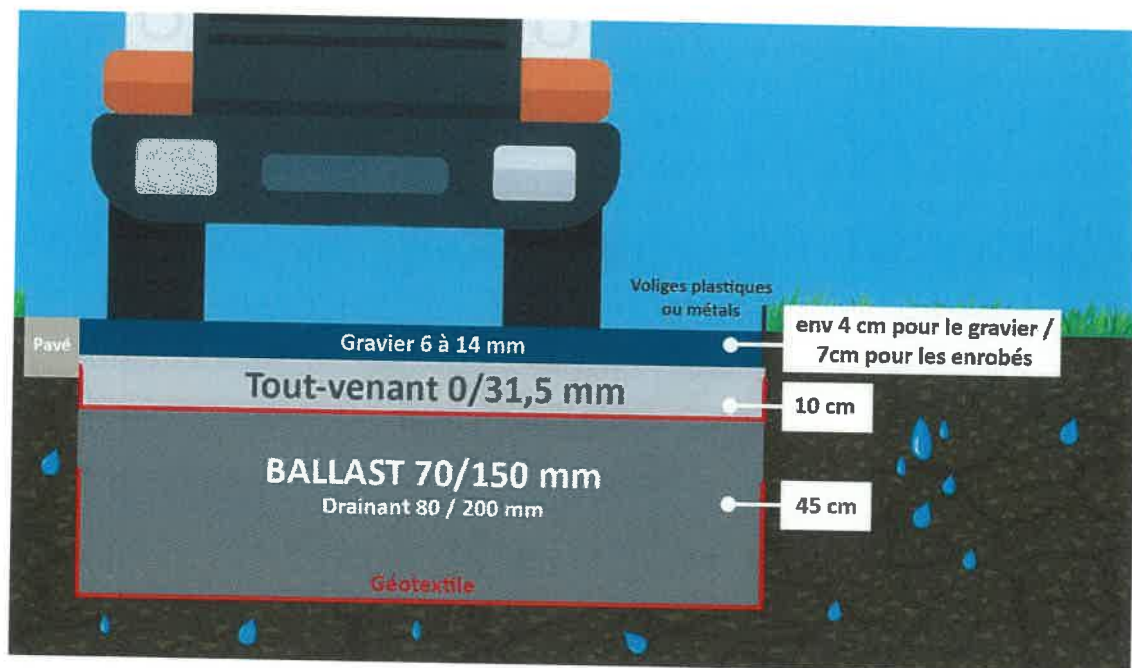
L'implantation d'un parc éolien entraîne une artificialisation des sols due :

- Aux fondations des aérogénérateurs. Ces fondations requièrent généralement de l'ordre de 800 tonnes de béton par aérogénérateur, pour les machines de génération récente ;
- Aux aires de grutage ;
- Aux pistes d'accès, appelées pudiquement « chemins d'accès ».

Aires de grutage et pistes d'accès ne sont en principe pas bétonnées, mais construites par :

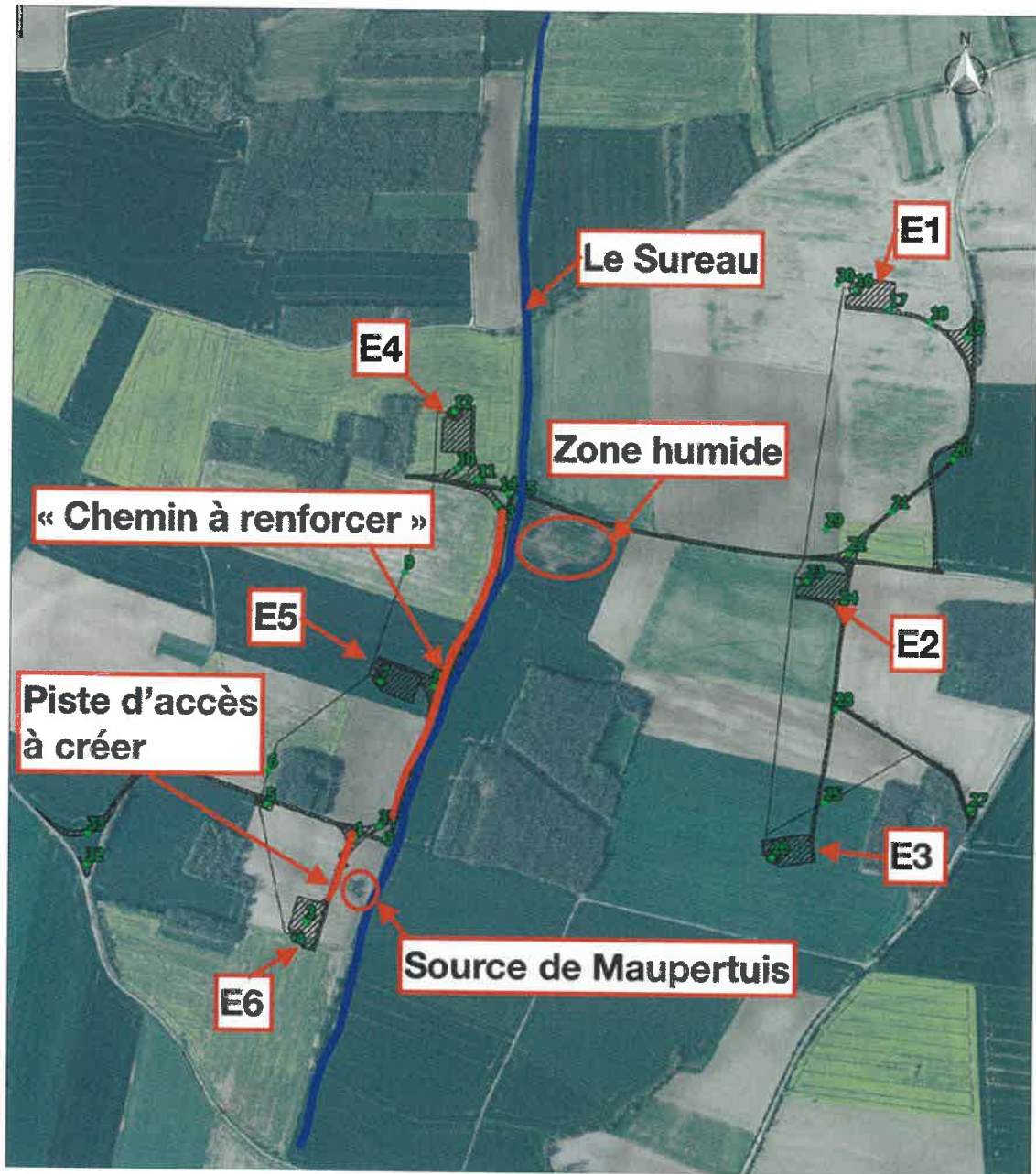
- Décapage de la couche « superficielle », les terres végétales provenant du décapage sont évacuées ;
- Pose d'une membrane géotextile ;
- Apport d'une couche d'apport constituée de gros graviers ;
- Seconde couche d'apport de finition.

Le schéma ci-dessous donne une illustration des différentes couches :



Si cette méthode de création des pistes ne débouche pas sur une imperméabilisation totale des sols, les coefficients de ruissellement et d'infiltration n'en sont pas moins affectés. Le document Volet Projet évoque bien le risque de ruissellement des eaux pluviales suite à l'imperméabilisation partielle des surfaces, mais sans le détailler ni le quantifier (en analysant la différence de coefficient de ruissellement entre la terre cultivée et le revêtement envisagé, par exemple).

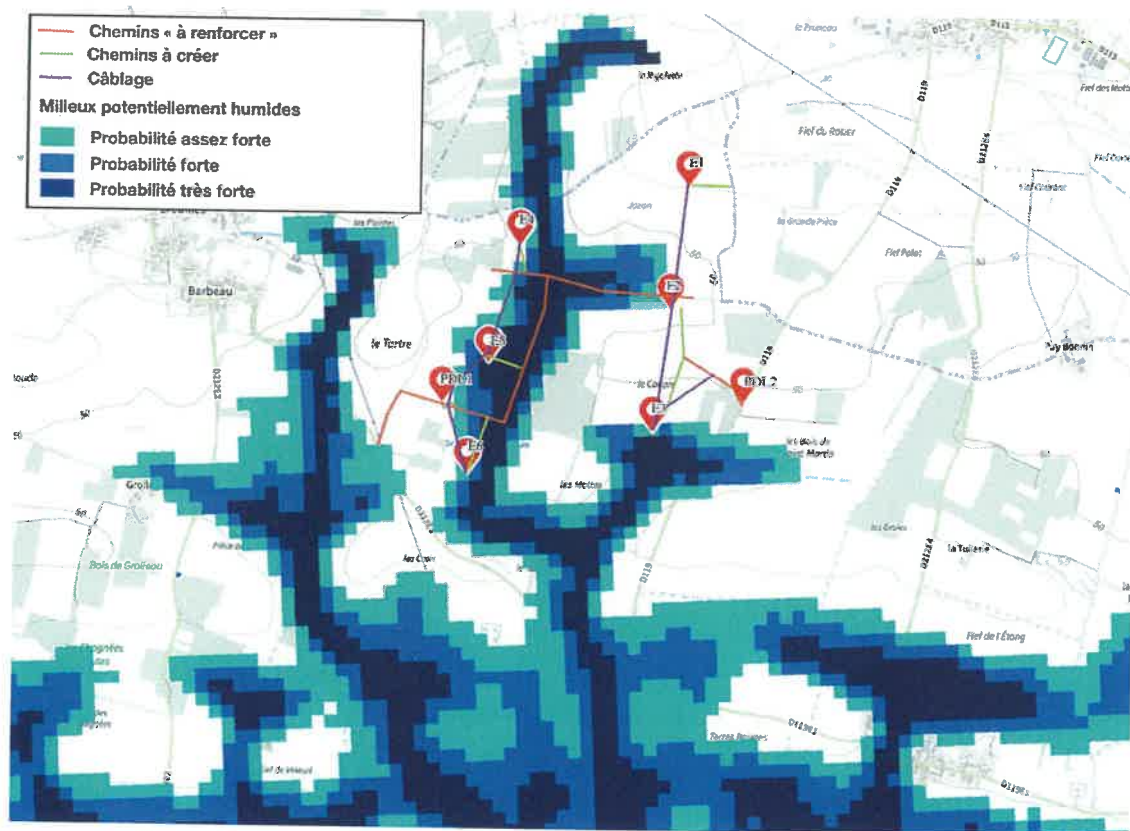
Le plan ci-dessous montre l'implantation des 6 éoliennes, avec le Sureau, la zone humide et la source de Maupertuis, outre les points qui ont fait l'objet de sondages pédologiques (au nombre de 35).



Les sources de préoccupation sont :

- Une imperméabilisation partielle des sols à proximité (une vingtaine de mètres) de la source de Maupertuis ;
- Un élargissement sensible (jusque 5 mètres de large) et une imperméabilisation partielle des « chemins à renforcer », en particulier celui le long du Sureau.

D'autre part, les environs immédiats du Sureau sont des milieux potentiellement humides, dont la carte est reprise ci-dessous² :



Cette carte montre que plusieurs des éoliennes sont implantées directement sur des milieux potentiellement humides à probabilité comprise entre assez forte et très forte.

Les aménagements envisagés pour le projet ne sont pas neutres, et sont susceptibles d'affecter durablement le ruissellement ainsi que l'infiltration des eaux pluviales, avec des conséquences potentielles sur l'écoulement du Sureau et sur la source de Maupertuis.

Ni le Sureau ni la source de Maupertuis ne donnent lieu aujourd'hui à captage pour usage domestique. En revanche, la source de Maupertuis et plusieurs forages dans la ZIP sont utilisés activement pour l'irrigation.

3 Conclusion

La conclusion de ce bref chapitre de l'analyse des documents de DAE du porteur de projet pour le projet éolien Énergie des Cyprès est une question : l'ère de l'éolien justifie-t-elle de devoir choisir entre ressource énergétique et préservation de la ressource en eau ?

² Sources : Geoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr> et Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) : <http://wms.reseau-zones-humides.org/cgi-bin/wmsfma?> (couche WMS pouvant être importée dans Geoportail)

Si la réponse à cette question est de privilégier une ressource énergétique, voici ce que nos villages risquent de perdre :



Photo du lavoir de Bernay-Saint-Martin le 30 août 2022

Document 7

Terres Agricoles

Terres Agricoles

Consommation de terres agricoles

Lorsqu'on parle de l'impact de l'industrie éolienne sur les terres, il convient d'abord de faire la différence entre deux notions, qui, si elles sont souvent liées, n'en sont pas moins différentes :

- Artificialisation des sols : elle est définie comme suit par le Ministère de la Transition écologique

"Ce phénomène [d'artificialisation des sols] consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)."

- Bétonisation : action qui consiste à bétoniser un milieu naturel, c'est-à-dire à dégrader ce milieu en y construisant des immeubles de toutes natures en béton. Il s'agit de la forme la plus drastique d'artificialisation des sols. La bétonisation entraîne systématiquement une imperméabilisation des sols bétonnés, et une altération des circuits de ruissellement des eaux.

L'installation d'un parc éolien entraîne les deux types d'atteinte à l'environnement :

- La bétonisation pour les fondations des éoliennes. Il faut compter de l'ordre de 800 tonnes de béton par éolienne pour les fondations des éoliennes récentes (puissance supérieure à 3 MW);
- L'artificialisation pour les aires dites de "grutage" et les pistes d'accès (de 5 mètres de large chacune). C'est cette artificialisation des sols qui est responsable de la perte de terres agricoles.

On estime l'artificialisation des sols due à l'industrie éolienne à **0,5 ha par éolienne** en moyenne en phase d'exploitation.

De ce fait, l'industrie éolienne dans son ensemble est responsable de (Source : Quelle quantité de béton pour les fondations d'une éolienne ?, France Énergie Éolienne, <https://fee.asso.fr/comprendre/desintox/eolien-et-beton/>):

- 1,5% de l'artificialisation des sols en France chaque année;
- 0,7% de la production annuelle de béton en France.

Voilà pour les chiffres de l'industrie dans son ensemble, **basés sur le rythme de développement actuel de la filière**. Avec les plans dérivés de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) du gouvernement, ces chiffres sont appelés à croître dans les prochaines années.

Application au projet Énergie des Cyprès

Consommation des terres agricoles pour le projet Energie des Cyprès à Bernay-Saint-Martin :
"L'emprise totale du chantier s'élève à 44 272 m², soit 4,4 ha. L'emprise maintenue pendant la phase d'exploitation est de 27 685 m², soit 2,8 ha."

(Source: Page 17/72 du Résumé non technique de l'étude d'impact du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale)

Rendement pour le blé tendre bio à l'hectare:

Le rendement observé en 2021 pour le blé tendre bio en Charente-Maritime s'élève en moyenne à 6 Tonnes/ha.

(source: <https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/bilan-de-la-campagne-cerealieres-2020-2021/>)

Possibilité de production de blé tendre bio perdue avec le projet:
2,7685 x 6 = 16,61 Tonnes/an

Nombre de parcs éolien en France: 8000

(source: <https://www.vie-publique.fr/eclairage/24027-leolien-etat-des-lieux-et-axes-de-developpement>)

Questions

Quelle quantité de terres agricoles avons-nous déjà perdue en France ?

Avec la guerre à nos portes et notre dépendance au blé et au tournesol ukrainiens, quelle importance donnons-nous à l'autonomie alimentaire ?

Devrons-nous opérer des choix entre production énergétique et production alimentaire ?